

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 7 octobre 2016

**10<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2016-9-10-5

**Service instructeur**

DEAA - service aménagement des territoires

**Service consulté**

**PARTICIPATION AU DISPOSITIF ITINÉRANT D'INITIATION AU BON USAGE DE  
L'ÉNERGIE DANS LE LOGEMENT MON APPART ECO-MALIN (MAEM)**

Résumé : Le Département du Haut-Rhin a été sollicité pour participer au projet de sensibilisation aux économies d'énergies, intitulé « Mon appartement éco-malin », mené en partenariat avec le Département du Bas-Rhin, EDF, ES (Energies Strasbourg), Caritas Alsace et l'AREAL.

Il s'agit d'un appartement pédagogique itinérant sur l'ensemble du territoire régional, équipé par EDF et destiné à :

- sensibiliser, informer et éduquer aux éco-gestes,
- limiter la consommation d'énergie des ménages,
- favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables et leur bon usage dans le logement,
- lutter contre la précarité énergétique des ménages aux revenus les plus modestes.

Le Département du Haut-Rhin a cédé au Département du Bas-Rhin, à titre gracieux, un bibliobus inutilisé en guise de contribution au projet.

L'objet du présent rapport concerne la validation de la convention de partenariat fixant les objectifs du projet et les contributions des partenaires pour une durée de 24 mois.

Cette action n'engage pas de financement propre du Département.

La sensibilisation des ménages aux éco-gestes et à l'acquisition de la maîtrise d'usage de leur logement est un des axes de la lutte contre la précarité énergétique. Elle intervient en complément des actions visant à lutter contre les logements et les équipements énergivores.

Ce projet s'inscrit à la fois dans la politique départementale de l'Habitat qui se réoriente désormais sur la lutte contre la précarité énergétique des ménages modestes, mais aussi dans les axes de notre PDALPD.

La convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet « Mon Appart Eco-Malin » prévoit les engagements suivants pour le Département du Haut-Rhin :

- fournir le support (bibliobus) du module au Département du Bas-Rhin et mettre en œuvre la « mise à disposition » ; cette obligation ayant déjà été remplie par la cession à titre gratuit d'un bibliobus inutilisé au profit du Département du Bas-Rhin ;
- promouvoir et valoriser le projet auprès des différentes cibles identifiées : communes, bailleurs, monde de l'éducation, etc. ;
- valoriser par tous moyens de communication les actions réalisées par les différentes parties dans le cadre de la convention ;
- participer au comité de pilotage du projet.

En contrepartie, le Département du Haut-Rhin disposera d'un droit de tirage pour proposer des visites aux usagers de ses services sociaux, notamment les bénéficiaires des aides à l'énergie du FSL.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- approuver le principe d'une participation départementale au projet « Mon Appart Eco-Malin »,
- approuver la convention de partenariat relative à sa mise en œuvre entre le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin, EDF, ES Energies Strasbourg, Caritas Alsace et l'AREAL,
- m'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN